

*La Fédération Sud Santé Sociaux s'inscrit pleinement dans les mobilisations actuelles des travailleurs sociaux des fonctions publiques comme dans celles du secteur privé, pour la reconnaissance Bac +3 des diplômés d'Etat en travail social.*

# Bac + 3 : OUI

# LMD : NON !

Il est légitime que des professions qui nécessitent trois ans d'études après le Baccalauréat puissent bénéficier d'une reconnaissance au niveau licence. Cela permet les passerelles entre les formations, l'accès facilité aux formations supérieures et un point d'appui pour exiger des revalorisations salariales.

Le mouvement des fonctionnaires du social ouvre la voie. Cette mobilisation pose la question de l'architecture de toutes les grilles de salaires issues de la catégories B pour les filières soignantes, médico-techniques et sociales.

Il nous faut éviter l'odieux chantage du gouvernement pour les infirmières dans la fonction publique hospitalière : rester en catégorie B avec le départ en retraite à 55/57 ans ou passer en A avec le départ en retraite repoussé à 60 ans.

Il ne faut pas rentrer dans la logique des grilles salariales actuelles mais exiger une réelle revalorisation salariale pour tous.

Si la reconnaissance à BAC +3 peut donner quelques espoirs pour une réelle reconnaissance de l'utilité publique du travail social, elle ne règlera rien sur le fond !

## **Universitarisation des diplômes : casse programmée des métiers !**

Comme pour les enseignants ou les infirmières, l'harmonisation européenne préconisée dans le processus de Bologne, qui organise la mise en œuvre du dispositif LMD, s'accompagne d'une prise en main par l'université

(universitarisation) des formations professionnelles, prise en main qui entraînera inexorablement la disparition des instituts de formation en travail social. L'exemple dans l'éducation nationale du sort qui a été réservé aux IUFM et la situation actuelle des IFSI doit entraîner une mobilisation de tous les salariés du sanitaire et du social.

L'universitarisation via le LMD favorise l'évolution actuelle des formations de la santé et du social qui tendent ainsi à répondre aux exigences de nouvelles organisations du travail.

Des « glissements de tâches » et de responsabilités s'opèrent.

Cela consiste en une série de transferts de « compétences » d'un métier à un autre, et à une disqualification des métiers, combinée à un processus de déqualification des « compétences » qui sont transférées.

Les étudiants, futurs salariés de la Fonction Publique comme du privé sont concernés par cette mobilisation



Union syndicale  
**Solidaires**



Fédération Sud Santé-  
Sociaux  
"Solidaires - Unitaires -  
Démocratiques"  
70, rue Philippe de Girard  
75018 PARIS  
Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67  
Site internet :  
www.sud-sante.org  
Paris, le 07/04/11

comme tous les professionnels du secteur privé, qui voient leurs conventions collectives remises en cause. Il s'agit pour eux d'obtenir au minimum une parité salariale avec la FP...

### **Pour une autre politique salariale !**

La rémunération à la fonction, au mérite, l'individualisation des salaires, l'allongement des carrières, le recul des départs en retraite et les pertes de salaires sur l'ensemble de la carrière, s'accompagnent, dans la fonction publique comme dans le secteur privé, de méthodes de gestion des personnels infantilisantes, rétrogrades et dangereuses.

Ces politiques de gestion des personnels ne visent en définitive qu'à palier le manque en personnels qualifiés, à « produire » plus (de soins, de prises en charge médico sociale) pour moins cher...

C'est pour cela que la seule revendication à Bac+3 pour les diplômés d'ES/AS/CESF/EJE ne répond pas du point de vue de la Fédération **Sud Santé Sociaux** à l'urgence de la situation.

Le gouvernement ainsi que les patrons des associations privées, n'ont qu'un objectif, réduire le coût du travail. Dans la fonction publique, cela se traduit par des propositions inacceptables et dans le privé, par la remise en cause des conventions collectives.

**Si se limiter au plus petit dénominateur commun fait consensus, il est important que les salariés de la santé et du social, avec leurs organisations syndicales, s'engagent dans un mouvement d'ensemble:**

- pour la reconnaissance des métiers,
- pour une défense des formations professionnelles
- une revalorisation générale des salaires pour toutes et tous...

Toutes ces revendications ont été portées il y a quelques années par des collectifs de travailleurs socio-éducatifs soutenus par SUD Santé Sociaux.

**Toutes et tous concernés,  
toutes et tous mobilisés le 7 avril !**

**Aujourd'hui SUD Santé Sociaux propose de reprendre ces revendications pour :**

> **Une reconnaissance des métiers et des formations professionnelles du sanitaire et du social,**

> **Une reconnaissance de l'utilité publique de l'action sociale que l'on travaille dans le public ou le privé,**

> **Une grille unique des salaires public/privé, avec carrière linéaire intégrant les primes et prenant en compte le nombre d'années d'études,**

> **Pas de salaires à moins de 1600 Euros et 300 Euros d'augmentation tout de suite,**

> **A diplôme équivalent, salaire équivalent...**

Le mouvement engagé aujourd'hui pour la reconnaissance des diplômés en travail social à Bac +3, doit s'approfondir et s'élargir à l'ensemble des salariés du sanitaire, du médico social et du social afin d'exiger des pouvoirs publics la reconnaissance des métiers et de véritables revalorisations salariales.

Face au mépris du gouvernement, la fédération Sud Santé Sociaux se prononce pour une nouvelle journée d'actions et de mobilisations nationale de tous les personnels socio-éducatifs.

